

Les **ASSOCIATIONS** face à la **COVID-19**



Résultats de l'enquête juin-juillet **2020**





POURQUOI CETTE ENQUÊTE ?



Depuis maintenant plusieurs mois la COVID-19 impacte notre quotidien et nos activités avec des perturbations particulièrement importantes durant la période de confinement, du 18 mars au 15 juin 2020.

L'épidémie n'a épargné aucun des secteurs de la société. Si les conséquences pour les entreprises, pour l'économie et pour l'emploi sont régulièrement évoquées et commentées, il est moins fréquent que les analyses et commentaires s'attardent sur la situation des associations. Elles n'ont pourtant pas été ménagées.

Le rôle essentiel des associations ne doit pas être oublié, en particulier pour ce qu'elles apportent à un territoire et à ses habitants. Leur modèle socio-économique mérite une attention particulière tant il est porteur de valeurs et de retombées multiples : emplois, générosité, implication de bénévoles, création de liens entre générations, diversité des activités proposées (aide sociale, œuvres caritatives, appui aux malades et à leurs familles, accès à la culture, pratique du sport, organisation d'événements, lieux de rencontres et d'entraide, rayonnement du territoire, préservation du patrimoine et de l'environnement, devoir de mémoire, etc.).

Toutes ces fonctions font des associations une ressource à forte valeur. J'ai ainsi jugé utile d'examiner et de comprendre dans quelle mesure et comment elles étaient impactées par l'épidémie. Cette attention portée aux associations durant cette difficile période visait également à identifier les conséquences des désordres introduits par la COVID-19 pour les très nombreuses personnes qui recourent à leurs services, sans oublier celles et ceux qu'elles mobilisent au quotidien ; qu'il s'agisse des bénévoles ou de leurs salariés.

Pour procéder à un tel diagnostic, j'ai choisi de mener une enquête auprès des entités de la circonscription. J'ai proposé à ma collègue Sarah El Haïry, députée de la 5^{ème} circonscription de Loire-Atlantique, de mener le même exercice sur sa circonscription, aux motifs de l'utilité d'une démarche démultipliée mais également de son implication reconnue sur le sujet associatif. Nous avons ainsi travaillé sur un questionnaire dont les réponses seraient en mesure de nous renseigner sur les impacts de l'épidémie quant au fonctionnement et aux finances des associations, à leur mobilisation en réponse au contexte social et économique et à leur vulnérabilité suite à l'arrêt de leurs activités.

J'exprime mes remerciements appuyés aux responsables associatifs qui ont pris le temps de répondre à cette enquête. Leurs témoignages me sont très précieux. Ils me permettent de connaître, d'écouter et de comprendre leurs situations.

Cette enquête n'a pas été réalisée dans le seul but de disposer d'indicateurs chiffrés sur les impacts de la COVID-19 pour les associations. Elle met en lumière des constats qui orientent des prescriptions dont la mise en œuvre permettra de limiter, autant que possible, les effets négatifs de l'épidémie. Le secteur associatif doit en effet être protégé et pérennisé afin qu'il continue à produire ses effets positifs, en particulier en sortie d'une crise qui renforce les attentes vis-à-vis de sa présence.

Philippe BOLO

Député de la 7^{ème} circonscription de Maine-et-Loire (Angers – Segré-en-Anjou-Bleu)
Commissaire aux affaires économiques



2 LES CHIFFRES CLÉS DE L'ENQUÊTE

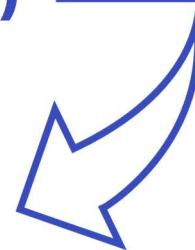


enquête ouverte du
2 juin au
26 juillet 2020

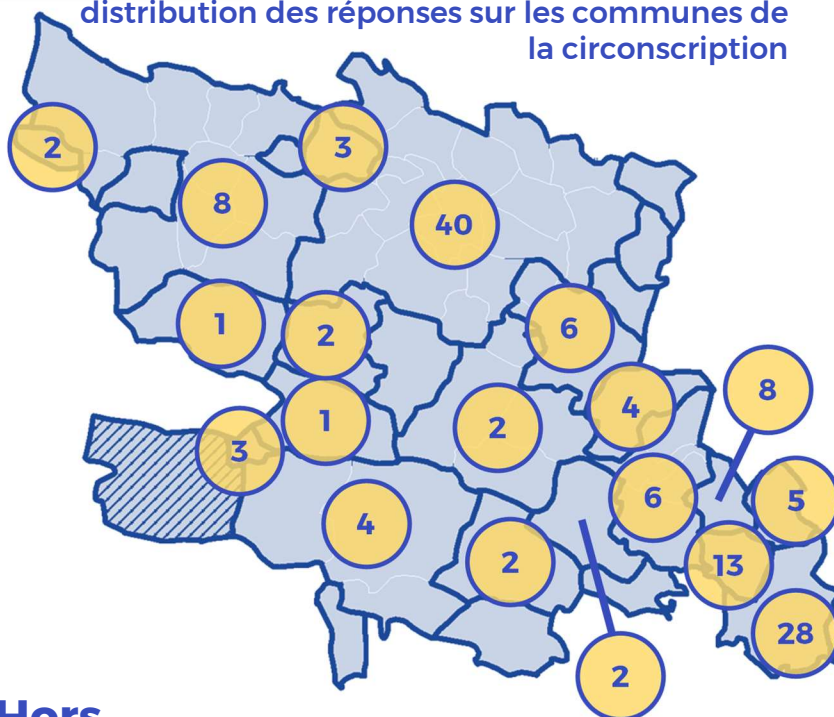
1 437 associations invitées
(par courrier) à répondre
à l'enquête (en ligne)



144 réponses reçues
soit un taux de participation de 10%



distribution des réponses sur les communes de la circonscription



Anjou Bleu
Communauté

60

Vallées du
Haut-Anjou

18

Angers
Loire Métropole

62

4

Hors
7^{ème} circonscription

(réponses d'associations dont le siège est extérieur à la circonscription)



3 LA CARTE D'IDENTITÉ DES ASSOCIATIONS

Les domaines d'activités des associations

4 domaines d'activités associés à 80% des associations*



SOCIAL

13%



SPORT

31%



CULTURE

19%

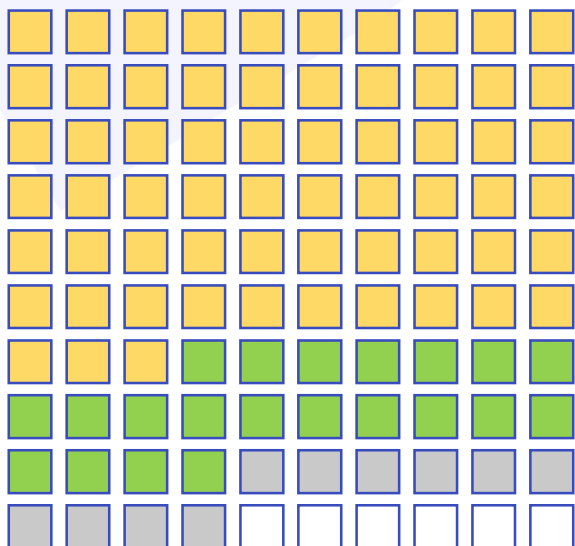


LOISIR

17%

6 domaines d'activités associés à 20% des associations

(développement économique, éducation, environnement, patrimoines, mémoire, religion, santé et bien-être)



Très petites associations

Pas de salarié

63%

Petites associations

1 à 2 salariés

21%

Moyennes associations

3 à 10 salariés

10%

Grandes associations

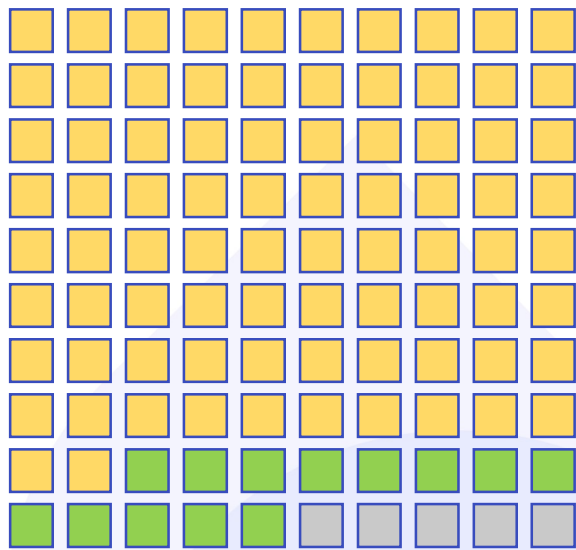
+ de 10 salariés

6%

Les tailles des associations

* Le nombre de réponses enregistrées étant plus important pour ces 4 domaines d'activités ils font l'objet de focus dans les pages suivantes (ce qui n'est pas le cas pour les autres domaines par manque de représentativité statistique)

L'ancienneté des associations



Associations créées
il y a plus de 10 ans

82%

Associations créées
il y a 3 à 10 ans

13%

Associations créées
il y a moins de 3 ans

5%

87% des associations agissent pour
4 catégories de bénéficiaires



FAMILLES

4%



ENFANTS

9%



AÎNÉS

7%



TOUS PUBLICS

67%

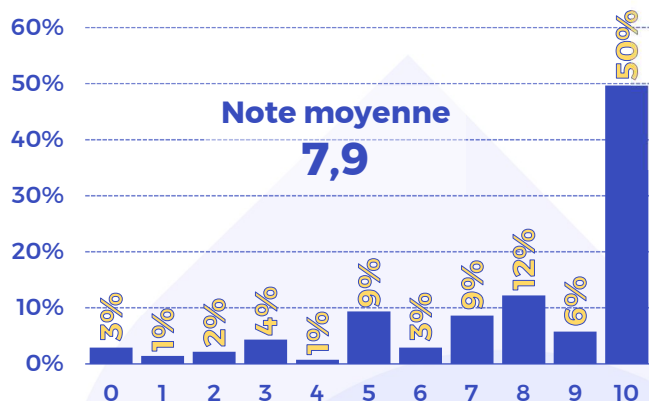
13% des associations agissent pour
7 catégories de bénéficiaires

(entreprises, adultes, jeunes, femmes, personnes handicapées,
public précaire, sapeurs-pompiers)

Les usagers des associations



4 LES IMPACTS DE LA COVID-19



L'impact du confinement vu par les associations

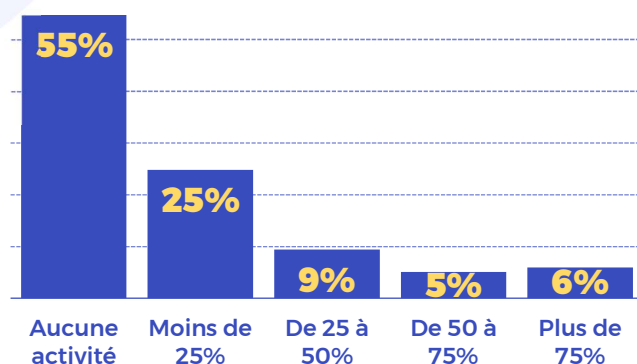
Une question de l'enquête demandait aux associations de quantifier les impacts de la COVID-19 sur une échelle de 0 à 10 (à l'image de l'échelle proposée aux malades pour décrire leur douleur). 50% des associations retiennent la note de 10 pour caractériser l'impact de l'épidémie. 20% des associations choisissent une note inférieure ou égale à 5. En comparaison, lors d'une autre enquête effectuée auprès

des entreprises, la note moyenne était de 7,6 et 30% des entreprises renaient la note maximale de 10. La perception des impacts est variable selon les secteurs d'intervention des associations (elle est plus faible pour les associations du domaine social et plus forte pour celles du domaine de la culture) :



Impact du confinement par secteurs d'activités

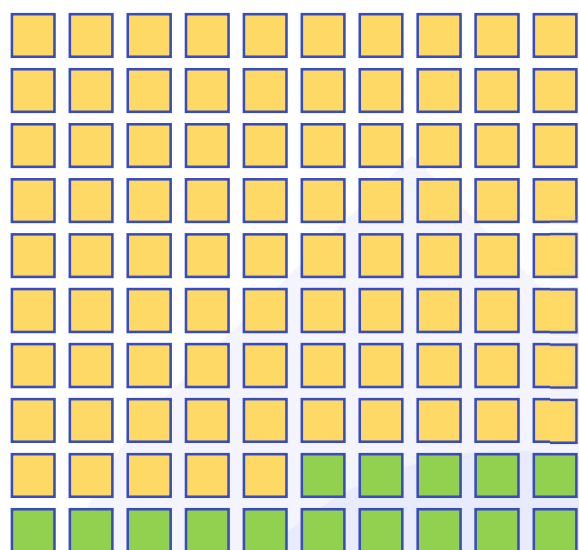
55% des associations déclarent avoir cessé de fonctionner durant la période de confinement. Elles sont seulement 11% à avoir maintenu plus de 50% de leurs activités. En moyenne, 15% des activités ont été préservées, par l'ensemble des associations, durant le confinement. Les situations sont variables selon les secteurs d'intervention (la proportion des activités maintenues est plus importante dans le domaine social que dans ceux du sport ou des loisirs) :



Activités maintenues durant le confinement



Volume d'activité maintenu par secteurs d'activités



**Manifestation annulée
durant le confinement**

85%

**Pas de manifestation
annulée durant le
confinement**

15%

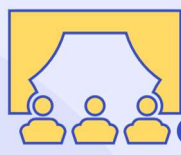


85% des associations déclarent s'être retrouvées dans l'obligation d'annuler un évènement prévu durant la période de confinement. Selon les secteurs, cette fréquence varie (elle est plus forte dans le domaine de la culture que dans celui du social) :



SOCIAL

67%



CULTURE

93%



SPORT

90%



LOISIR

84%

Proportion des associations ayant annulé une manifestation par secteurs d'activités

Ces annulations ne sont pas sans conséquences dommageables pour les associations, et en particulier pour leurs finances. 26% des associations ayant annulé une manifestation indiquent avoir engagé des dépenses non remboursables. Indirectement, les annulations sont aussi de nature à impacter les entreprises locales (par l'absence de commandes ou de retombées), comme les collectivités et les adhérents (possiblement sollicités pour compenser les manques à gagner de ces annulations). D'autres effets négatifs sont cités : absence de communication, démobilitation et perte de motivation des bénévoles, éloignement avec les adhérents.



Le recours aux dispositifs mis en place par l'Etat est variable selon la taille des associations. Les grandes associations sont

	Tailles des associations				Global
	Très petite	Petite	Moyenne	Grande	
Chômage partiel	0%	70%	58%	89%	26%
Garde d'enfants	0%	0%	8%	67%	5%
Télétravail	7%	33%	50%	100%	23%
Gestes barrières	32%	48%	75%	78%	43%
Prêt Garantie Etat	0%	0%	17%	0%	2%
Fonds de solidarité	0%	15%	33%	0%	6%
Exonération charges	2%	26%	8%	11%	9%

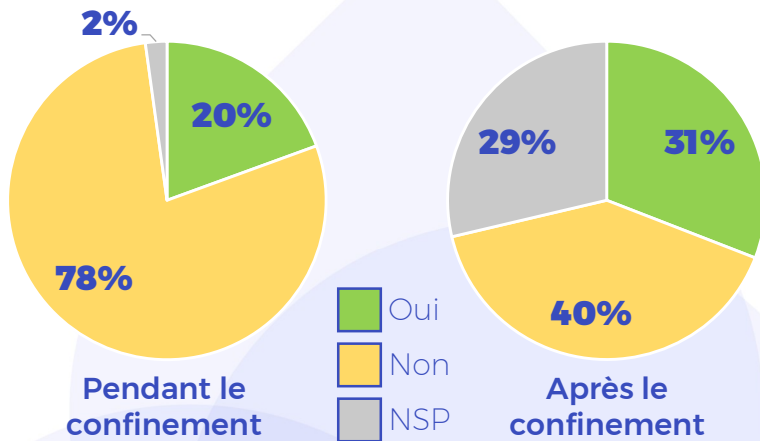
Recours aux dispositifs selon la taille des associations

celles qui ont le plus mobilisé les dispositifs (plus des trois-quarts d'entre elles ont eu recours au télétravail, au chômage partiel et à l'application des gestes barrières). Inversement, les très petites associations ont peu mobilisé les dispositifs en dehors de la mise en œuvre des gestes barrières pour les activités maintenues. Au regard de leur mobilisation, et en dehors des gestes barrières, du chômage partiel et du télétravail, les dispositifs apparaissent peu adaptés aux associations (4 dispositifs mobilisés par moins de 10% des associations).



DES ASSOCIATIONS QUI SE MOBILISENT

Mobilisation des associations en réponse à la situation sociale et économique



La situation sociale et économique imposée par le confinement a été l'occasion pour les associations de jouer un rôle spécifique. 20% des associations déclarent avoir apporté une réponse aux besoins exprimés en raison de la pandémie. Les trois actions les plus fréquemment évoquées sont :

- les contacts par téléphone avec les membres des associations et les personnes en situation de vulnérabilité pour maintenir des liens par l'écoute et le soutien ;
- la participation à des opérations de fabrication de masques ou de visières.
- Le recours aux outils numériques (sites internet et réseaux sociaux régulièrement utilisés par les associations afin de proposer des activités en ligne et/ou de diffuser des informations sur la COVID-19).

À plusieurs reprises, mais dans une moindre mesure, les associations évoquent des actions de dons à des organisations de recherche sur le virus ou à des associations caritatives venant en aide aux personnes mises en difficulté par le confinement. Enfin, une série d'autres actions est marginalement évoquée : gardes d'enfants de personnels soignants mobilisés par la lutte contre l'épidémie, aides aux adhérents, soutien scolaire, portage de livres à domicile.

Les associations ont également été interrogées sur leur implication possible après le confinement. On note un net accroissement de la proportion des associations souhaitant porter des actions pour accompagner l'après confinement (passage de 20% à 31% des associations portant des actions). Les résultats soulignent cependant une nette progression de la proportion des associations n'ayant pas d'avis sur le sujet (passage de 2% à 29%), très probablement en raison des incertitudes qui pèsent sur l'avenir.

Les actions identifiées pour l'après confinement se différencient de celles engagées durant le confinement. Cinq actions sont identifiées avec récurrence et apparaissent dès lors comme des priorités :

- l'accompagnement des jeunes ;
- l'organisation d'évènements afin de recréer des liens sociaux et de renouer avec des moments de convivialité collective ;
- l'aide à la recherche d'emploi et au développement des compétences ;
- le soutien à l'économie locale pour faciliter son rebond ;
- la mise en place de formations.



6 DES ASSOCIATIONS VULNÉRABLES

Comment est mesurée la vulnérabilité des associations ?

La vulnérabilité des associations est mesurée par comparaison de la durée d'arrêt des activités avec la durée pendant laquelle l'association peut fonctionner uniquement avec sa trésorerie. Une association est vulnérable dès lors qu'elle a arrêté ses activités sur une période plus longue que ce que sa trésorerie lui permet.

Exemple 1 : association vulnérable

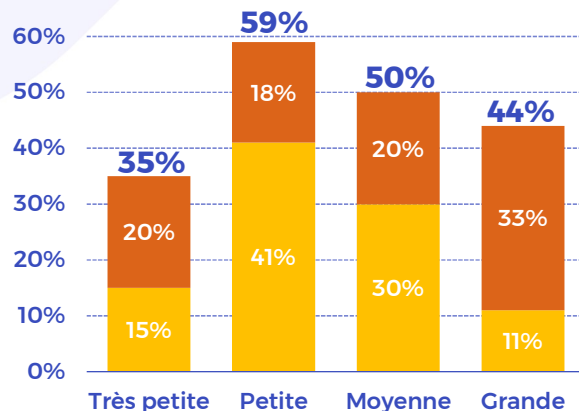
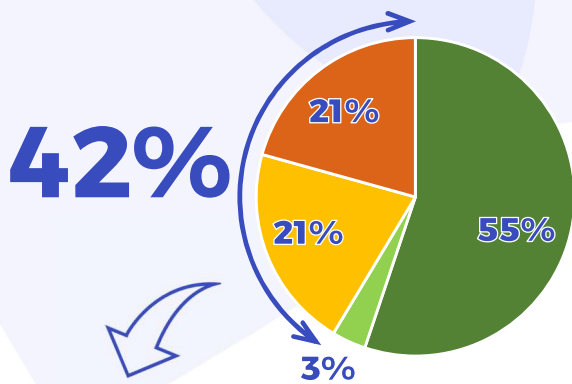


Exemple 2 : association non vulnérable



4 classes de vulnérabilité sont retenues :

- **Vulnérabilité très forte** : l'arrêt de l'association dépasse de plus de 3 mois sa capacité à fonctionner avec sa seule trésorerie
 - **Vulnérabilité forte** : l'arrêt de l'association dépasse de moins de 3 mois sa capacité à fonctionner avec sa seule trésorerie
 - **Vulnérabilité moyenne** : l'arrêt de l'association égale sa capacité à fonctionner avec sa seule trésorerie
 - **Vulnérabilité faible** : l'arrêt de l'association est d'une durée inférieure à sa capacité à fonctionner avec sa seule trésorerie
- } **Associations vulnérables**



42% des associations sont vulnérables. Cette proportion varie selon la taille des associations et leur domaine d'intervention. Ainsi, les petites associations sont les plus vulnérables (59%) contrairement aux très petites associations (35%). Le domaine de la culture est très vulnérable (57%) comparativement à celui du sport (35%) :



SOCIAL

53%



CULTURE

57%



SPORT

35%



LOISIR

41%

Part d'associations vulnérables par secteurs d'activités



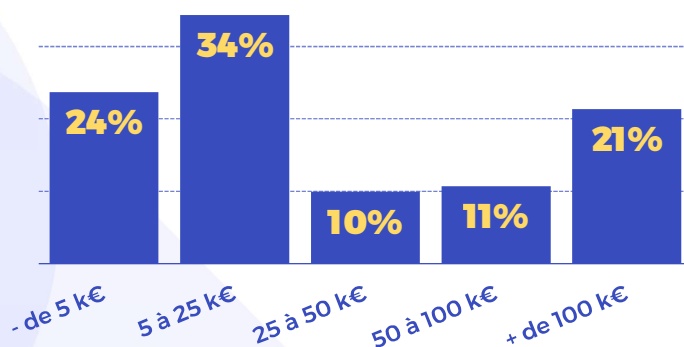
LE FINANCEMENT DES ASSOCIATIONS

	Social	Culture	Loisir	Sport	Global
Adhésions	75%	77%	75%	82%	80%
Dons	62%	58%	25%	55%	50%
Subventions mairies	56%	73%	63%	80%	65%
Ventes	50%	65%	54%	58%	61%
Autres recettes	62%	53%	25%	58%	52%

Les associations peuvent accéder à différentes sources de financement (adhésions, dons, subventions, ventes, autres) dans des proportions variables selon leur domaine d'activité.

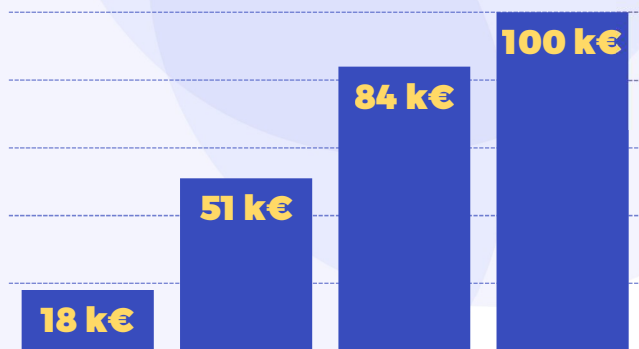
Les financements mobilisés par secteurs d'activités (% des associations qui les mobilisent)

Les budgets des associations sont variables (absence de budget pour certaines à plus de 100 000 Euros pour d'autres). 58% des associations disposent d'un budget inférieur à 25 000 Euros. Le budget le plus fréquent est compris entre 5 et 25 000 Euros. 20% des associations ont un budget supérieur à 100 000 Euros.



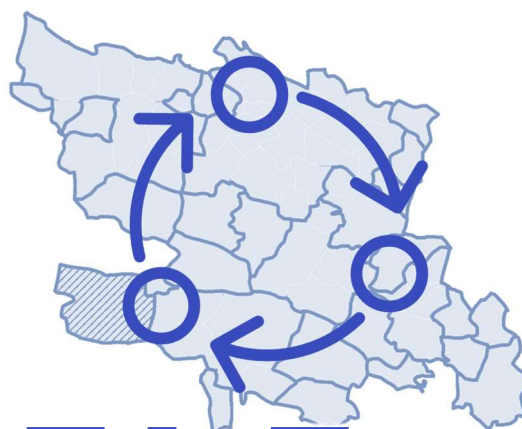
Les budgets des associations

Les budgets des associations varient en fonction de leur taille. Les grandes associations (plus de 10 salariés et actions départementales à nationales) ont ainsi un budget moyen (plus de 100 000 Euros) 5 fois supérieur à celui des très petites associations (qui n'emploient pas de salariés et qui limitent leurs actions à l'échelle locale).



Les budgets des associations en fonction de leur taille

Les 144 associations qui ont répondu à l'enquête gèrent un budget moyen de 38 000 Euros. Il est intéressant d'extrapoler cette donnée à l'ensemble des associations de la circonscription (au nombre de 1 437). Cette extrapolation permet d'estimer à 54,5 millions d'Euros le budget global des associations de la circonscription. Cette masse financière comporte une partie importante de dépenses qui profitent à l'économie locale. La démonstration est ainsi faite du rôle informel du tissu associatif pour l'économie des territoires.

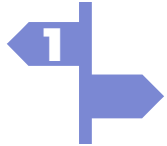


54,5 M€



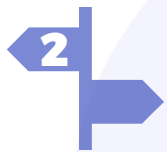
LES PRÉCONISATIONS

Les enseignements issus des résultats de l'enquête permettent d'envisager 3 grandes préconisations dont la mise en œuvre faciliterait la résilience des associations mises à mal par la COVID-19. Je porterai ses préconisations dans les instances adaptées et pertinentes.



RÉDUIRE LA COUPURE ET L'ÉLOIGNEMENT AVEC LES ASSOCIATIONS

La fréquentation des associations est un enjeu important et d'autant plus fort lorsque les associations ont le monopole de certaines activités. Tout doit être fait pour que le lien entre les associations, leurs adhérents et leurs bénévoles reste le plus étroit possible.



AIDER LES ASSOCIATIONS À FAIRE FACE AUX DIFFICULTÉS FINANCIÈRES

L'épidémie a provoqué des dépenses perdues, des absences de recettes et des surcoûts imprévus. Les difficultés financières des associations peuvent mettre à mal leur pérennité.

À l'échelon national, il conviendrait :

- que le plan de relance réserve une place au modèle économique associatif en raison de ses interactions avec l'économie locale ;
- que le FDVA 2 évolue par une hausse de ses crédits (afin de pouvoir toucher plus d'associations), par un accroissement des moyens humains nécessaires au traitement des dossiers et par une évolution des critères d'attribution en renforçant le fléchage sur le fonctionnement mis à mal par la crise sanitaire ;
- d'engager les recommandations du rapport El Haïry sur la philanthropie à la française afin d'éviter la contraction des dons dans une période économique incertaine ;
- d'accélérer le vote de la proposition de loi El Haïry sur la trésorerie des associations ;
- de simplifier les dispositifs d'accès aux aides afin d'en faciliter l'accès pour les associations disposant de faibles capacités techniques et humaines.

À l'échelon des collectivités territoriales, il conviendrait :

- de les sensibiliser de préserver un soutien financier essentiel au maintien du tissu associatif local et d'éviter les remises en cause de ces soutiens en raison des événements annulés ;
- d'accélérer ou d'anticiper le mandatement des subventions aux associations ;
- d'accompagner les associations afin de leur faciliter l'accès aux dispositifs d'aides peu connus et peu mobilisés.



FACILITER LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES GOUVERNEMENTALES

Deux récentes annonces du Premier ministre doivent être déployées auprès des associations. Une circulaire de juin 2020 autorise les administrations en charge des contrôles des aides aux associations à tolérer la conversion des subventions d'action en subventions de fonctionnement. La seconde annonce concerne la création de 100 000 nouveaux services civiques ouverts aux associations, dont 20 000 d'ici fin 2020. Il s'agit d'un objectif ambitieux susceptible d'aider autant les associations que les jeunes. Ces deux dispositions doivent être connues des associations pour être mobilisées et déployées sur les territoires.



Les **ASSOCIATIONS** face à la **COVID-19**

Le confinement mis en place pour endiguer l'épidémie de la COVID-19 a provoqué l'arrêt de 55% des associations de la circonscription. Globalement, tous secteurs confondus, c'est seulement 15% des activités proposées par les associations qui ont été maintenues durant le confinement.

Corolaire de cette situation, 85% des associations ont été dans l'obligation d'annuler une manifestation programmée. Ces annulations ont impacté négativement les finances des associations et, indirectement, l'économie locale qui n'a pas bénéficié des commandes et des retombées de ces événements.

Les dispositifs mis en place par l'Etat afin d'aider les entités économiques à passer la zone de turbulences ont été très peu mobilisés par les associations qui ont ainsi moins bénéficié que d'autres d'un soutien public pour affronter les effets de la crise sanitaire.

20% des associations ont malgré tout répondu présent en adaptant des activités aux besoins issus du contexte social et économique (maintien des liens sociaux avec les plus démunis ou mobilisation des bénévoles lors des opérations de confection de masques par exemple). Ce rôle clef des associations face aux défis imposés par la COVID-19 s'accroît dans la perspective du rebond et de l'après épidémie : 31% des associations estiment pouvoir jouer un rôle spécifique pour accompagner le retour à la normale.

Deux autres constats de l'enquête s'avèrent particulièrement importants :

- 42% des associations se trouvent en situation de vulnérabilité (leur durée d'arrêt est plus longue que la période durant laquelle elles peuvent vivre à partir de leur seule trésorerie) ; cette proportion impose une vigilance particulière. Si ces associations vulnérables venaient à disparaître, c'est environ 600 associations qui pourraient cesser leurs activités et disparaître sur la circonscription !
- le budget global des associations de la circonscription est estimé à un montant qui s'élève à 54,5 Millions d'Euros. Ce budget global, au travers des dépenses, bénéficie directement à l'économie locale (artisans, commerçants, entreprises, collectivités locales).

Enfin, l'enquête révèle des effets variables de la COVID-19 selon la taille des associations et selon leur secteur d'activité. La culture et les petites associations (celles qui emploient 1 ou 2 salariés) apparaissent comme les plus impactées par l'épidémie.



Pour plus d'informations sur cette enquête et ses résultats :

www.philippe-bolo.fr
philippe.bolo@assemblee-nationale.fr
02.41.25.78.00